

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B152-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B152

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyriscard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

05_5_01

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Enseignement supérieur et recherche

Objet : Aides aux organismes publics – Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche, et du soutien aux organismes publics d'État et autres, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières exceptionnelles de fonctionnement à l'organisation d'événements, manifestations, études et travaux de recherche, attributions de prix étudiants.

Le présent rapport concerne 21 projets événementiels programmés en 2015, pour un montant total de 79 500 €.

Exposé des motifs :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et

l'accompagnement de la vie étudiante dans le cadre de colloques, manifestations analogues et attribution de prix à des étudiants méritants.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant en Pays d'Aix. Pour faire face aux frais exceptionnels des organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) la Communauté du Pays d'Aix apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions suivantes, tableau détaillé en annexe avec une incidence financière totale de 79 500 €, comme suit :

Au profit de l'Université d'Aix-Marseille :

- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « *établissements de santé et moyens financiers : la satisfaction de l'intérêt général à la mesure du coût* », le 9 octobre 2015, organisé par le CDS, Centre de Droit de la Santé
- **5 000 €** pour la mise en place d'un projet de recherche appliquée sur le thème « *évolution du PLU de Gardanne* », organisé par le CÉJU, Centre d'Études Juridiques d'Urbanisme, et un prix communautaire de **500 €** directement à l'étudiant major de promotion du Master professionnel *droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier*, année universitaire 2014/2015, dans le cadre de la 3^{ème} et dernière année d'exécution de la convention triennale en cours avec le CEJU, Centre d'Études Juridiques d'Urbanisme, et d'acter le principe de la reconduction de ce partenariat pour l'avenir
- **800 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *Marivaux entre les genres : le corps, la parole, l'intrigue* », du 16 au 17 janvier 2015, organisé par le CIELAM, Centre Interdisciplinaire d'Études des Littératures d'Aix-Marseille
- **6 000 €** en soutien au fonctionnement du CRA, Centre de Recherches Administratives, et **10 000 €** pour la réalisation de deux études sur des thèmes d'intérêt commun, *la transposition des nouvelles directives et le droit pénal des marchés publics* et la formation continue de cinq agents maximum de la Communauté du Pays d'Aix ou des villes membres inscrits au diplôme universitaire *Management et Achat Public*, année universitaire 2014/2015, dans le cadre de la 2^{ème} année d'exécution de la convention triennale en cours avec le CRA, Centre de Recherches Administratives

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « *éthique et numérique* », du 18 au 19 juin 2015, organisé par le CREEADP, Centre de Recherche d'Éthique Economique et des Affaires , et Déontologie Professionnelle
- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation, ateliers, conférences, animations, dans le cadre du Souk des Sciences 2015 sur le thème « *libre* », le 17 juin 2015, organisée par la Délégation de la Culture Scientifique et Technique
- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation de la journée d'études sur le thème « *interfaces* », le 18 mars 2015, organisée par l'Ecole Doctorale LLA, Langues, Lettres et Arts
- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *Fichte et l'ontologie* », du 5 au 6 juin 2015, organisé par l'IHP, Institut d'Histoire de la Philosophie
- **1 200 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation 4 expositions de photographies « *galerie itinérante 2015* », de janvier à décembre 2015, organisée par l'IUP AIC, Institut Universitaire Professionnalisé Administration des Institutions Culturelles
- **3 000 €** pour le Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations, pour la mise en place d'un atelier étudiant, stage Mission Synergie, sur le thème « *mise en place d'un agenda 21 au sein du Centre de Formation des Apprentis d'Aix* » et attribution d'un prix communautaire de **250 €** directement à l'étudiant major de promotion du Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations, année universitaire 2014/2015, dans le cadre de la 2^{ème} année d'exécution de la convention triennale avec le Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations
- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation « *3^{ème} salon aixois des Masters 2015* », le 2 avril 2015, organisée par le SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation

Au profit du CNRS, délégation Provence-Corse :

- **7 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international dans le cadre des 14^{èmes} journées d'économie publique Gérard Varet sur le thème « *annual meeting of Southern European* », du 15 au 16 juin 2015, organisé par le GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille, Ecole d'Economie d'Aix-Marseille

Au profit du Syndicat Mixte de l'Arbois :

- **15 000 €** pour l'aide à l'organisation des 7^{èmes} tables rondes de l'Arbois sur le thème « *nature, sociétés et science* », du 19 au 20 mars 2015

Au profit du CROUS d'Aix-Marseille, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires :

- **12 000 €** pour la réalisation de 5 actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante, année universitaire 2014/2015, dans le cadre de la 2^{ème} année d'exécution de la convention triennale en cours avec le CROUS d'Aix-Marseille, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, comme suit :
 - . *Accueil individualisé des étudiants étrangers en aéroport, gares routières et TGV*
 - . *Étudiants référents en cités universitaires*
 - . *Guichet unique*
 - . *Alimentation et santé pour les étudiants d'aujourd'hui et familles de demain*
 - . *Bienvenue chez moi, bienvenue dans ma cuisine*

Au profit des étudiants récipiendaires désignés par l'Université d'Aix-Marseille, AMU, Faculté de Droit et de Science Politique, Secteur Droit et Sciences Politiques, année universitaire 2014/2015, prix communautaires hors convention de partenariat, comme suit :

- **1 000 €** pour l'attribution de *deux prix communautaires de 500 €* aux étudiants majors de promotion du Master 2 recherche « *droit économique* » et du Master 2 professionnel « *environnement, sécurité et qualité de l'entreprise* », organisés par la Faculté de Droit et de Science Politique
- **1 000 €** pour l'attribution de *deux prix de 500 €* aux majors de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* » et du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* », diplômés classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines et organisés par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, CEFF
- **750 €** pour l'attribution d'un *prix communautaire* à l'étudiant ayant eu la meilleure note à une « *thèse en recherche fondamentale de Droit Privé* » organisée par la Faculté de Droit et de Science Politique

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU la délibération n°2013_B118 du Bureau communautaire du 7 mars 2013 validant la convention triennale de partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille agissant pour le compte du CEJU, Centre d'Etudes Juridiques d'Urbanisme, CIRTA, convention signée le 23 avril 2013 ;

VU la délibération n°2013_B415 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 validant d'une part la convention triennale de partenariat avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, convention signée le 10 octobre 2013 et d'autre part deux conventions triennales de partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille agissant pour le compte du Centre de Recherches Administratives, CRA, et pour le compte du Magistère Journalisme et Communications des Organisations, JCO, conventions signées le 25 novembre 2013 ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment

d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 25 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche et autres pour l'aide à l'organisation de manifestations événementielles universitaires, pour des actions organisées dans le cadre de conventions de partenariat en cours et pour l'octroi de prix à des étudiants méritants ;

- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations et actions universitaires au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, tableau en annexe comme suit :
 - **42 000 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille**
 - **7 000 € au profit de l'Agence Comptable du CNRS, Délégation Provence-Corse**
 - **15 000 € au profit de la Trésorerie ville d'Aix, Syndicat Mixte de l'Arbois**
 - **12 000 € au profit de l'Agence Comptable du CROUS d'Aix-Marseille**

- **ATTRIBUER** les prix communautaires directement aux profit des récipiendaires désignés par l'Université d'Aix-Marseille, Secteur Droit et Science politique, pour l'année universitaire 2014/2015, tableau en annexe, comme suit :
 - **500 €** directement à l'étudiant major de promotion du Master professionnel *droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier*, dans le cadre de la 3^{ème} et dernière année d'exécution de la convention triennale en cours avec le CEJU, Centre d'Études Juridiques d'Urbanisme

- **250 €** directement à l'étudiant major de promotion du Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations, dans le cadre de la 2^{ème} année d'exécution de la convention triennale avec le Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations

- **1 000 €** pour l'attribution de *deux prix communautaires de 500 €* aux étudiants majors de promotion du Master 2 recherche « *droit économique* » et du Master 2 professionnel « *environnement, sécurité et qualité de l'entreprise* », organisés par la Faculté de Droit et de Science Politique

- **1 000 €** pour l'attribution de deux prix de 500 € aux majors de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* » et du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* », diplômés classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines et organisés par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, CEFF

- **750 €** pour l'attribution d'un prix communautaire à l'étudiant ayant eu la meilleure note à une « *thèse en recherche fondamentale de Droit Privé* » organisée par la Faculté de Droit et de Science Politique

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées au budget général de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2015 qui présente les disponibilités nécessaires, comme suit :

76 000 €, imputation 23-65738 pour les événements et actions précités, tableau en annexe

3 500 €, imputation 23-6714 pour les attributions de prix communautaires aux étudiants récipiendaires susvisés, tableau en annexe

ANNEXE : TABLEAU

aides à l'organisation de colloques et manifestations analogues							
organiseurs	manifestations et éditions d'actes universitaires sur le territoire communautaire	dates	Subventions N-1 et N-2	Subventions demandées	budgets prévisionnels (BP) et co financeurs	propositions de subventions, Bureau du 9 avril 2015	au profit de
Le CDS, Centre de Droit de la Santé Secteur Droit et Sciences Politiques N° GU 2015.01167	aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>établissements de santé et moyens financiers : la satisfaction de l'intérêt général à la mesure du coût</i> », Campus d'Aix	Le 9 octobre 2015	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	1 500 €	5 711 € co financeurs : Ministère de la Santé : 1 000 € Université d'Auvergne : 1 500 € Sponsor, Crédit Mutuel Enseignant : 500 € Ressources propres AMU : 1 211 €	1 500 € soit 26, 3% du budget prévisionnel	Université d'Aix-Marseille
Le CEJU, Centre d'Etudes et de Juridiques d'urbanisme Secteur Droit et Sciences Politiques N° GU 2015.01106	- aide à la mise en place sur le campus d'Aix d'un projet de recherche appliquée sur le thème « <i>évolution du PLU de Gardanne</i> » - attribution d'un prix communautaire au major de promotion du Master professionnel <i>droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier</i> - validation de des modalités d'exécution de la 3 ^{ème} et dernière année de la convention triennale de partenariat en cours et acter le principe de sa reconduction, Campus d'Aix	Année universitaire 2014/2015	N-1 : 5 500 € N-2 : 5 500 €	5 500 €	15 000 € co financeurs : AMU : 10 000 €	5 000 € soit 33% du budget prévisionnel (et un prix de 500 € à l'étudiant major de promotion du Master professionnel tableau ci-dessous)	

Le CIELAM, Centre d'Etude des Littératures d'Aix-Marseille Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines N° GU 2015.00523	aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>Marivaux entre les genres : le corps, la parole, l'intrigue</i> », Campus d'Aix, Maison de la Recherche	Du 16 au 17 janvier 2015	N-1 : 1 000 € N-2 : 2 700 €	2 000 €	9 250 € co financeurs : Université de Nantes : 1 000 € Droits d'inscription : 750 € Ressources propres : 2 000 € AMU : 3 500 €	800 € soit 6% du budget prévisionnel
Le CRA, Centre de Recherches Administratives Secteur Droit et Sciences Politiques N° GU 2015.00653	- soutien au fonctionnement du CRA (6 000 €) - réalisation de deux études sur des thèmes d'intérêt commun (<i>la transparence des nouvelles directives et le droit pénal des marchés publics</i>) - formation continue de 5 agents de la CPA ou villes membres au DU <i>Management et Achat Public</i> - validation des modalités d'exécution de la 2 ^{ème} année d'exécution de la convention triennale de partenariat en cours (10 000 € pour 2 études et formation continue de 5 agents communautaires), Campus d'Aix	Année universitaire 2014/2015	N-1 : 18 000 € N-2 : 18 000 €	16 000 €	107 902 € co financeurs : Ville de Marseille : 30 000 € Droits d'inscription : 24 000 € MESR : 21 170 E AMU : 16 732 €	16 000 € soit 11% du budget prévisionnel
Le CREEADP, Centre de Recherche d'Ethique Economiques et des Affaires et Déontologie Professionnelle Secteur Droit et Sciences Politiques N° GU 2015.01169	aide à l'organisation du colloque sur le thème « <i>éthique et numérique</i> », Campus d'Aix	Du 18 au 19 juin 2015	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	3 000 €	14 100 € co financeurs : Droits d'inscription : 700 € AMU : 7 000 € Ressources propres : 3 400 €	3 000 € soit 21, 3% du budget prévisionnel

Université d'Aix-Marseille

Délégation de la culture scientifique et technique N° GU 2015.01109	aide à l'organisation de la manifestation, ateliers/conférences/animations, Souk des Sciences sur le thème « libre », à Aix Allées Provençales	Le 17 juin 2015	N-1 : 3 000 € N-2 : 0 €	3 000 €	20 500 € co financeurs : CR PACA : 4 000 € CG 13 : 3 000 € AMU : 10 500 €	3 000 € soit 14, 6% du budget prévisionnel
L'Ecole Doctorale LLA, Langues, Lettres et Arts Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines N° GU 2015.0117	aide à l'organisation de la journée d'études sur le thème « interfaces », Campus d'Aix	Lr 18 mars 2015	N-1 : 1 000 €	1 800 €	3 860 € co financeurs : Ressources propres : 2 060 €	1 500 € soit 38, 8% du budget prévisionnel
L'IHP, Institut d'Histoire de la Philosophie Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines N° GU 2015.01105	aide à l'organisation du colloque international sur le thème « Fichte et l'ontologie », sur le Campus d'Aix, Maison de la Recherche	Du 5 au 6 juin 2015	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	2 000 €	11 330 € co financeurs : CG 13 : 2 370 € Université de Toulouse : 5 000 € Droits d'inscription : 1 460 € Ressources propres : 2 000 € AMU : 5 370 €	2 000 € soit 17, 6% du budget prévisionnel
IUP AIC, Institut Universitaire Professionnalisé Administration des Institutions Culturelles Secteur Economie et Gestion GU N° 2015. 01103	Aide à l'organisation de la manifestation 4 expositions de photographies « galerie itinérante 2015 », sur le site d'Aix à titre principal, et sur Arles	De janvier à décembre 2015	N-1 : 1 200 € N-2 : 1 200 €	1 200 €	33 500 € co financeurs : CG 13 : 3 000 € CR PACA : 1 800 € DRAC : 5 000 € Sponsor Caisse Epargne : 8 200 € AMU : 4 300 €	1 200 € soit 3, 6% du budget prévisionnel

Université d'Aix-Marseille

Magistère JCO, Journalisme et Communications des Organisations Secteur Droit et Sciences Politiques GU 2015.01103	- mise en place d'un atelier étudiants en stage Mission Synergie sur le thème « mise en place d'un agenda 21 au sein du Centre de Formation des Apprentis d'Aix », Campus d'Aix (3 000 €) - attribution d'un prix communautaire au major de promotion du Magistère JCO (250 €) - validation des modalités d'exécution de la 2 ^{ème} année de la convention triennale de partenariat en cours	Année universitaire 2014/2015	N-1 : 3 250 € N-2 : 3 250 €	3 250 €	85 500 € co financeurs : Droits d'inscription : 67 500 € Taxe apprentissage : 15 000 €	3 000 € soit 3, 5% du budget prévisionnel (et un prix de 250 € à l'étudiant major de promotion du Magistère JCO tableau ci-dessous)	Université d'Aix- Marseille
Le SUIO, Service Universitaire d'Information et d'Orientation GU N° 2015.01 110	aide à l'organisation de la manifestation « 3 ^{ème} salon aixois des Masters », sur les Campus aixois	Le 2 avril 2015	N-1 : 7 000 € N-2 : 15 000 €	7 000 €	17 800 € co financeurs : AMU : 10 800 €	5 000 € soit 28, 1% du budget prévisionnel	

Total Université d'Aix-Marseille : 42 000 €

Le GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix- Marseille, Ecole d'Economie d'Aix-Marseille N° GU 2015.00647	aide à l'organisation du colloque international dans le cadre des 14 ^{èmes} journées d'économie publique Gérard Varet, sur le thème « annual meeting of southern European », à Aix conservatoire Darius Milhaud	Du 15 au 16 juin 2015	N-1 : 8 000 € N-2 : 3 000 €	8 000 €	49 460 € co financeurs : CG 13 : 5 500 € CR PACA : 5 000 € Droits inscriptions : 22 720 € CNRS : 8 740 €	7 000 € soit 14% du budget prévisionnel	CNRS ; Délégation Provence-Corse
---	---	--------------------------	------------------------------------	---------	---	--	-------------------------------------

Total CNRS, Délégation Provence-Corse : 7 000 €

LE SMA, Syndicat Mixte de l'Arbois N° GU 2015.01102	aide à l'organisation des 7èmes tables rondes de l'Arbois sur le thème « nature, sociétés et science », Campus d'Aix	Du 19 au 20 mars 2015	N-1 : 11 000 € N-2 : 11 000 €	16 000 €	103 000 € co financeurs : CG 13 : 15 000 € CR PACA : 10 000 € Ressources propres : 46 000 € CNRS : 4 000 €	15 000 € soit 14, 6% du budget prévisionnel	Syndicat Mixte de l'Arbois
---	--	-----------------------------	--------------------------------------	----------	---	--	-------------------------------

Total Syndicat Mixte de l'Arbois : 15 000 €

<p>Le CROUS d'Aix-Marseille, Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires d'Aix-Marseille</p> <p>N° GU 2015.00652</p>	<p>- mise en place de 5 actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante, Campus d'Aix :</p> <p>1 Accueil individualisé des étudiants étrangers en aéroport, gares routières et TGV</p> <p>2 Étudiants référents en cités universitaires</p> <p>3 Guichet unique</p> <p>4 Alimentation et santé pour les étudiants d'aujourd'hui et familles de demain</p> <p>5 Bienvenue chez moi, bienvenue dans ma cuisine - validation des modalités d'exécution de la 2^{ème} année de la convention triennale de partenariat en cours</p>	<p>Année universitaire 2014/2015</p>	<p>N-1 : 12 000 €</p> <p>N-2 : 12 000 €</p>	<p>12 000 €</p>	<p>172 180 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>Ville de Marseille : 20 750 €</p> <p>CR PACA : 74 500 €</p> <p>CROUS : 65 230 €</p>	<p>12 000 €</p> <p>soit 7% du budget prévisionnel</p>	<p>CROUS d'Aix-Marseille</p>
Total CROUS d'Aix-Marseille : 12 000 €							
Attributions de prix communautaires aux étudiants méritants de l'Université d'Aix-Marseille, année universitaire 2014/2015							montants
à l'étudiant major de promotion du Master professionnel <i>droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier</i> , dans le cadre de la 3 ^{ème} et dernière année d'exécution de la convention triennale en cours avec le CEJU, Centre d'Études Juridiques d'Urbanisme							500 €
à l'étudiant major de promotion du Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations, dans le cadre de la 2 ^{ème} année d'exécution de la convention triennale avec le Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations							250 €
à l'étudiant major de promotion du Master 2 recherche « <i>droit économique</i> » organisé par la Faculté de Droit et de Science Politique, hors convention de partenariat							500 €
à l'étudiant major de promotion du Master 2 professionnel « <i>environnement, sécurité et qualité de l'entreprise</i> », organisés par la Faculté de Droit et de Science Politique, hors convention de partenariat							500 €
à l'étudiant major de promotion du « <i>Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise</i> », diplôme classé parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines et organisé par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, CEFF, hors convention de partenariat							500 €
à l'étudiant major de promotion du « <i>Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité</i> », diplôme classé parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines et organisé par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, CEFF, hors convention de partenariat							500 €
à l'étudiant ayant eu la meilleure note à une « <i>thèse en recherche fondamentale de Droit Privé</i> » organisée par la Faculté de Droit et de Science Politique, hors convention de partenariat							750 €
Total attributions de prix communautaires aux étudiants récipiendaires : 3 500 €							

CG 13 : Conseil Général des Bouches du-Rhône

CR PACA : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

MESR : Ministère Enseignement Supérieur et Recherche

AMU : Aix-Marseille Université

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015